

*« La déclinaison des diplômes LMD en compétences et la présentation de l'annexe descriptive »*

Nicole QUETIN

Vice-Présidente CEVU

Université d'Evry Val d' ESSONNE

## Diplômes universitaires, capacités et compétences

Guy BORIES (Dr du CFA )

Bernard DUPUIS (chargé de la liaison UEVE-entreprises)

Claude GENOT (Dr de DESS)

Nicole QUETIN (VP CEVU)

Quels sont les acquis d'un apprenant  
(étudiant de FI, en mobilité ou non, apprenti,  
stagiaire de FC, candidat à la VAE)  
au terme de sa formation ?

Quels sont ses progrès  
(« écarts » entre ses acquis à l'entrée et à la  
sortie de sa formation) ?

# Synthèse et mise en perspective de résultats d'études et travaux dans

*« L'évaluation des acquis des étudiants »  
Avis du Haut Conseil de l'Evaluation de l'Ecole,  
N°8, avril 2003,*

*« L'évaluation des acquis des étudiants dans l'enseignement  
universitaire »*

*Marc ROMAINVILLE*

*<http://cisad.adc.education.fr/hcee>*

## Le LMD

(diversification des apprenants et des parcours de formation,

volonté de favoriser la mobilité,  
géographique et par rapport au monde du travail)

impose d'accroître

la lisibilité du contenu des formations, de leurs  
objectifs et des acquis certifiés par les diplômes

# Problématique

Comment caractériser les acquis  
d'un « apprenant » à un moment  
donné de son parcours ?

# Qu'est ce qu'une compétence ?

( AFNOR FD X 50-183 )

- > Capacité éprouvée à mettre en œuvre des connaissances, des savoir-faire et des comportements en situation d'exécution.
- > Capacité éprouvée à résoudre des problèmes dans un contexte donné

Une personne compétente  
sait agir avec pertinence dans un contexte donné,  
en choisissant et mobilisant un double équipement  
de ressources :

personnelles (connaissances, savoir-faire,  
qualités...) et  
de réseaux (banques de données, réseaux  
documentaires, d'expertises), ...

*« Ingénierie et évaluation des compétences »  
G. Le Boterf, oct.2002*

## Compétence ou capacité ?

Pour qualifier ce dont est capable un  
« apprenant »

à un moment donné de son parcours,  
peut-on parler de « compétences »

ou

faut-il parler de « capacités » ?

## Qu'est-ce qu'une capacité ?

« Une capacité représente la possibilité de réussite dans l'exécution d'une tâche ou l'exercice d'une profession ».

*(Henri PIERON 1881-1962)*

## Capacité < - >

Possibilité de réussite dans l'exécution d'une  
tâche

## Compétence < - >

Capacité éprouvée en situation d'exécution

La caractérisation des acquis d'un apprenant  
(en termes de capacités ou de compétences)  
dépend donc du « métier » ou de la « famille  
de métiers » concerné(e).

# « Métier d'étudiant » et Compétences universitaires

**Les formations aux  
Méthodologies du Travail Universitaire  
( MTU )  
centrales dans le « métier d'étudiant »  
ont été intégrées dès la réforme de 97  
et renforcées dans le cadre du LMD**

Elles permettent à l'étudiant  
d'acquérir des méthodes et savoir-faire  
augmentant son aptitude  
à l'autonomie,  
au travail individuel et collectif,  
à la formation, voire l'auto-formation

## Ex. de compétences visées par la formation à la maîtrise de l'information ( déclinées du 1er au 3è cycle )

Etre capable de :

- > préciser l'information dont on a besoin,
- > la trouver (où et comment),

*« Former les étudiants à la maîtrise de l'information;  
repères pour l'élaboration d'un programme ».*

*MENRT, 1999.*

<http://www.sup.adc.education.fr/bib/publ/formations.pdf>

## Etre capable de

- > lire, comprendre et extraire l'information essentielle,
- > mettre en perspective l'information proposée et faire l'analyse critique de son contenu
- > communiquer une information de manière efficace oralement ou par écrit à l'aide des différents types de supports.

**Ces formations à la maîtrise de l'information  
sont renforcées par les apprentissages de la  
maîtrise des TIC,**

**par ex. ceux associés aux niveaux 1 et 2 du  
Certificat Informatique et Internet  
(BOEN du 9 mai 02)**

Les formations aux MTU, aux TIC,  
à la maîtrise de langues vivantes étrangères

permettent

l'acquisition par l'étudiant de compétences  
universitaires « générales »

*(par opposition aux compétences spécifiques aux  
disciplines, non développées ici)*

L'exercice du « métier d'étudiant »  
permet l'acquisition  
de compétences universitaires  
« d'intérêt général »  
pour l'activité professionnelle et la vie  
sociale

Pour qualifier les acquis d'un apprenant  
(en capacités ou compétences)  
il est nécessaire de préciser les  
« familles de métiers » visées

## L'Université prépare aux métiers :

- de « la recherche »,
- de « l'enseignement »,
- de « la fonction publique »,
- de « l'entreprise »,
- .....

# Les formations aux métiers de la recherche

permettent l'acquisition

de compétences professionnelles

pour les métiers de la recherche,

de capacités pour les autres métiers

Des modalités pédagogiques adaptées  
mettant l'apprenant « en situation »  
permettent de transformer  
des capacités en compétences.

# Passage de l'Université à l'entreprise

Université

Capacités  
professionnelles

Entreprise

Compétences  
professionnelles



Etudes de cas, stages, alternance ...

# Les formations « aux métiers de l'entreprise »

permettent l'acquisition  
de compétences « universitaires » et  
de capacités et compétences  
professionnelles

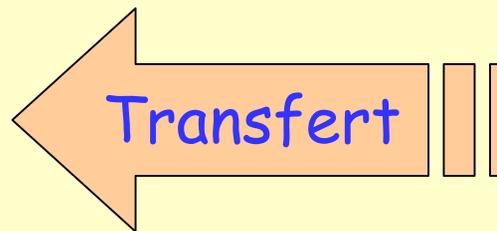
Réciproquement, la démarche de VAE  
permet de transformer  
des capacités en compétences  
universitaires

# Démarche de VAE

Université

Entreprise

Compétences  
universitaires



Capacités  
universitaires

Elaboration du dossier, suivi des  
prescriptions de formation ...

Formuler ce que l'apprenant doit être  
capable de faire permet :

- > d'assurer la cohérence d'un programme ou d'un parcours de formation,
- > d'en déduire des contenus, des méthodes pédagogiques et des méthodes d'évaluation.

- Un objectif terminal indique ce que le diplômé sera capable de faire dans le cadre de son emploi,
- Un objectif pédagogique indique les capacités /compétences qu'un « diplômé » est censé avoir acquises par sa formation

- Un objectif pédagogique doit définir une performance à atteindre

(par l'apprenant et le formateur)

- celle-ci doit pouvoir être évaluée par le formateur

Un objectif peut être atteint  
avec une plus ou moins grande maîtrise :

comment « mesurer » une capacité  
ou une compétence ?

## Exemples de niveaux de « mesure » d'une capacité ou d'une compétence

- Connaît
- Sait faire avec soutien
- Sait faire de manière autonome
- Sait faire évoluer, sait innover

*« Ingénierie et évaluation des compétences,  
G. Le Boterf, oct. 2002 »*

# Éléments caractérisant une (un module de) formation

- 1 - Les capacités / compétences pré-requises  
(avec leur niveau de maîtrise)
- 2 - Les capacités / compétences visées  
(avec leur niveau de maîtrise)

**3- Les contenus de la formation**  
(éléments de programme)

**4- Les modalités pédagogiques**  
(CM, TD, TP, travail personnel, stages...)  
et le temps consacré à chacune d'elles

**5- Les modalités d'évaluation**  
(examen écrit, oral, compte-rendu, mémoire...)

**6- Les crédits associés**

La validation (sans compensation...)  
permet de caractériser

les capacités et compétences de l'apprenant  
(avec leur niveau de maîtrise)  
« à l'entrée et à la sortie »

soit  
les acquis et les progrès de l'apprenant